

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n° 2015.04.14.002

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, au Centre de Formations Multimétiers de la Haute Gironde à Reignac, sous la présidence de Monsieur Baldès.

Date de la convocation : 7 avril 2015

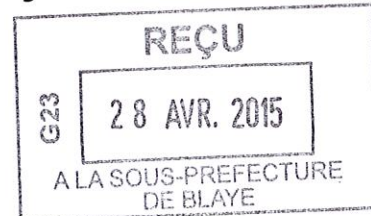
Secrétaire de séance : Monsieur Henrionnet Jean-Paul (Cdc de l'Estuaire)

Nombre de membres présents : 44

CdC du canton de Blaye (15) :

Titulaires : Baldès D. – Roturier J. – Villar P. – Laé G. – Jourdan A. – Loriaud X. – Margueritte B. – Duez JP. – Goutte M. – Olivian F. – Pastor GA. – Coronas P.

Suppléants : Rochet JL. – Carreau G. – Diver B.



CdC du canton de Bourg (7) :

Titulaires : Blouin J. – Joly P. – Bayard D. – Rodriguez R. – Guinaudie V. – Roux J.

Suppléant : Saez C.

CdC de l'Estuaire (9) :

Titulaires : Bournazeau B. – Lavie-Cambot B. – Grenier B. – Bailan B. – Ducout V. – Gandré A. – Henrionnet JP.

Suppléants : Maurin P. – Laisné JJ.

CdC du canton de Saint-Savin (13) :

Titulaires : Perdriaud P. – Cluzeau H. – Gelez J. – Misiak B. – Page E. – Renard A. – Bernard D. – Monestier J. – Roques P. – Despérierz JL. – Dumas L.

Suppléants : Labeyrie JP. – Benoit D.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 67 |
| Nombre de membres présents | 44 |
| Nombre de pouvoirs | 0 |

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de votes exprimés | 44 |
| Votes : pour | 44 |
| contre | |



COMPTE DE GESTION 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2343-1 et L.2343-2, Monsieur le Président indique qu'il convient d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 et de donner quitus à Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Blaye.

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur ; le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat Mixte.

Décision : Sur proposition du Président, et après discussion, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2014,
- **Donne** quitus à Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Blaye.

LE PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL


Denis BALDES